

Madagascar :

Mise en oeuvre de "Clubs Droits de l'enfant" au sein de 2 écoles primaires du programme de parrainage Vahatra

Présentation du projet



LE PROJET EN CHIFFRES

Localisation : région d'Analamanga, district d'Ambohidratrimo, commune d'Antanetibe-Mahazaza

Durée du projet : 10 mois (février-décembre 2021)

Objectif du projet : sensibiliser des enfants scolarisés âgés de 8 à 12 ans, sur leurs droits et renforcer leurs capacités à évaluer le degré de réalisation de leurs droits

Bénéficiaires : 120 enfants et 10 enseignants des écoles d'Antoby et d'Antanetibe

Budget: 5000 €



PROTECTION

Pourquoi ce projet ?

L'île de Madagascar, malgré de nombreux atouts touristiques favorables à un développement économique, figure parmi les pays les plus pauvres du monde avec un IDH (Indice de Développement Humain) de 199, le classant à la 155ème place au niveau mondial. Avec 79% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,90 USD par jour), le pays fait face à de **très nombreuses inégalités socio-économiques favorisant un contexte de violences et les maltraitements à l'égard des enfants.**

Selon l'UNICEF, près de **90% des enfants déclarent avoir été victimes de maltraitance** au sein de leur famille et **1 enfant sur 2 affirme également avoir subi des violences en milieu scolaire.** Ces violences correspondent aussi bien à des violences entre pairs (bousculades et bagarres dans la cour) que des violences d'adultes envers les enfants (châtiments corporels, privations, abus sexuels et violences psychologiques).

Par ailleurs, environ **65% de ces enfants considèrent le châtiment corporel au sein du domicile familial comme étant justifié.**

Dans ce contexte de violences récurrentes, il semble nécessaire de sensibiliser les enfants sur leurs droits et sur l'importance de la protection de l'enfance.

C'est pourquoi, le projet des "Clubs Droits" a vu le jour. A travers une méthodologie et des outils préalablement définis par Un Enfant par la Main (UEPLM), le projet vise à **sensibiliser un groupe d'enfants scolarisés de 8 à 12 ans sur leurs droits et renforcer leurs capacités à évaluer le degré de réalisation de leurs droits.** Il est attendu que les ateliers organisés et animés par UEPLM et la création de « Clubs Droits » au sein des écoles permettent la mise en place d'un système de sensibilisation par les pairs en milieu scolaire, et plus largement au sein de l'ensemble de la communauté. Cette sensibilisation par les pairs prendra la forme d'activités organisées par les enfants au sein de la commune, à l'occasion notamment du mois de l'enfance en juin 2021 ou de la Journée internationale des droits de l'enfant en novembre 2021.

In fine, la mise en place de ce projet pilote doit permettre à UEPLM de tester des outils de sensibilisation et de formation, afin de poser les jalons d'un programme plus ambitieux visant à renforcer les systèmes de signalement des violences à l'égard des enfants à Madagascar.



Enfants participant à l'activité "les droits de l'oisillon" qui permet aux enfants de réfléchir sur les droits d'autrui et de mettre en perspective leurs droits fondamentaux et leurs besoins



Un cours de sensibilisation aux droits des enfants

Qui sont les bénéficiaires ?

Le projet est mené dans deux écoles de la région d'Analamanga (région du programme de parrainage Vahatra) : l'école d'Antanetibe et l'école d'Antoby. Dans un premier temps, **120 enfants (âgés de 8 à 12 ans) et 10 enseignants** ont bénéficié de séances générales de sensibilisation aux droits de l'enfant.

Dans un second temps, des Clubs Droits seront formés, permettant à 34 enfants (dans le respect de la parité filles/garçons) de s'exprimer et de s'informer sur leurs droits (18 enfants pour l'école d'Antenibe et 16 enfants pour celle d'Antoby).

Comment se déroule le projet ?

Le projet se déroulera en 4 étapes : la présentation du projet aux écoles partenaires, la sensibilisation et la formation des enseignants, la sensibilisation des enfants de 8 à 12 ans et enfin, la création des Clubs Droits.

- **Présentation du projet aux écoles partenaires**

Après la sélection et la validation des écoles bénéficiaires du projet, l'équipe d'Un Enfant par la Main à Madagascar prendra contact avec les responsables des écoles et les responsables du comité des parents d'élèves. Cette présentation aura pour but d'initier un accord sur la création de Clubs Droits pour des enfants de 8 à 12 ans.



- **Sensibilisation et formation des enseignants**

La formation des enseignants aura pour but d'instaurer, dans l'école primaire, un environnement favorable au développement des enfants, de présenter les modalités de mise en place d'un Club Droits, de former les enseignants aux principes de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), à l'animation des séances de sensibilisation aux droits et à la communication bienveillante. Elle permettra également de recueillir les points de vue des participants.

Sensibiliser les enseignants à ces problématiques les aidera donc à instaurer, dans les écoles ciblées, un climat de confiance et à favoriser la prise de parole des enfants.

- **Sensibilisation des enfants de 8 à 12 ans**

L'objectif de cette sensibilisation est d'initier la création des Clubs Droits et de promouvoir les droits des enfants auprès de l'ensemble des élèves : après avoir évalué le niveau de connaissances des enfants sur leurs droits, la séance aura pour but de leur présenter le cadre légal de leurs droits, les différents abus dont ils peuvent être victimes et la manière de signaler ces abus par des activités comme "*la ville idéale*" ou "*les droits de l'oisillon*". Ces deux activités permettent aux enfants de devenir acteurs de la mise en oeuvre de leurs droits par des réflexions, adaptées à leurs capacités, sur leur environnement et la protection de l'enfance. A l'issue de ces séances, les membres des Clubs Droits seront élus (voir Annexe 2)

- **Création des Clubs Droits**

Les Clubs Droits se réuniront en dehors des heures de cours, notamment le week-end, sous la supervision d'une animatrice qui encadrera les sensibilisations. Celles-ci permettront aux enfants de réfléchir collectivement sur leurs droits et la protection de l'enfance. Les séances ont également pour but de mettre en avant les problématiques principales que rencontrent certains enfants et de permettre la prise de parole sur certains sujets sensibles dans la société. Par exemple, au cours des séances des clubs, les enfants pourront : discuter tous ensemble de la meilleure façon de s'organiser pour améliorer l'effectivité de leurs droits et comment informer tous les enfants de l'école, mener des activités dans l'école, en classe ou dans la rue pour faire connaître et respecter leurs droits, apprendre à se faire entendre, planifier les activités pour le mois de l'enfance en juin ou encore créer des dessins, affiches et chants qui permettront d'informer les adultes.





Enfants participant à l'exercice de la ville idéale au cours duquel ils proposent leur vision d'un environnement sain et respectueux de la protection de l'enfance

Quels seront les résultats ?

- La connaissance et compréhension des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance sont améliorées
- Les enfants membres des clubs sont en mesure de sensibiliser leurs pairs sur les droits des enfants
- Les enseignants sont sensibilisés aux droits des enfants
- Les enfants sont formés à la prise de parole en public
- Des outils de sensibilisation sont créés
- Un plan d'action détaillé est produit par les enfants pour l'animation du mois de l'enfance

Une approche basée sur les droits de l'enfant



Une introduction à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et ses principes directeurs

L'activité des clubs donne une large place à la **participation**, en renforçant les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus, sans leur porter préjudice. Elle est l'illustration d'une **approche basée sur les droits de l'enfant (ABDE)**. En vertu de cette approche :

- Les **causes profondes**, immédiates et sous-jacentes de la non-réalisation des droits sont visées. Les séances avec les clubs permettront de faire ressortir ces causes et les adresser.
- Les **acteurs responsables** tels que les enseignants doivent assurer le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant en créant des environnements favorables à l'accomplissement des droits. Des séances de sensibilisation visent ainsi spécifiquement les enseignants à cet effet.
- Les enfants sont des **détenteurs de droits**, acteurs de leur propre développement et doivent être soutenus pour les revendiquer. Ce soutien sera apporté au sein des clubs grâce aux enseignants et à l'encadrement d'une formatrice assurant leur animation.

Ce projet contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) 5 et 16 :



ODD n°5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Il répond en particulier aux cibles suivantes :
- 5.2 « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation »
 - 5.3 « Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine »

ODD n°16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



- Il répond en particulier aux cibles suivantes :
- 16.1 « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés »
 - 16.2 « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants »
 - 16.3 « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité »



Un projet dans la durée

La pérennité de ce projet sera assurée à plusieurs niveaux puisqu'il implique différents bénéficiaires et acteurs à plusieurs niveaux.

L'implication des écoles et des enseignants dans la création des Clubs Droits favorise la pérennité de ceux-ci. En effet, la sensibilisation préalable des enseignants permettra à ces derniers de prendre connaissance de la mesure de cette problématique et de l'importance de perpétuer les clubs. Ces derniers se réunissant plusieurs fois par an, la sensibilisation récurrente des enfants sera assurée. De plus, lors des réunions des Clubs Droits, les enfants réaliseront des posters et des dessins qui seront mis en évidence au sein de l'école, permettant ainsi de sensibiliser quotidiennement les élèves des écoles.

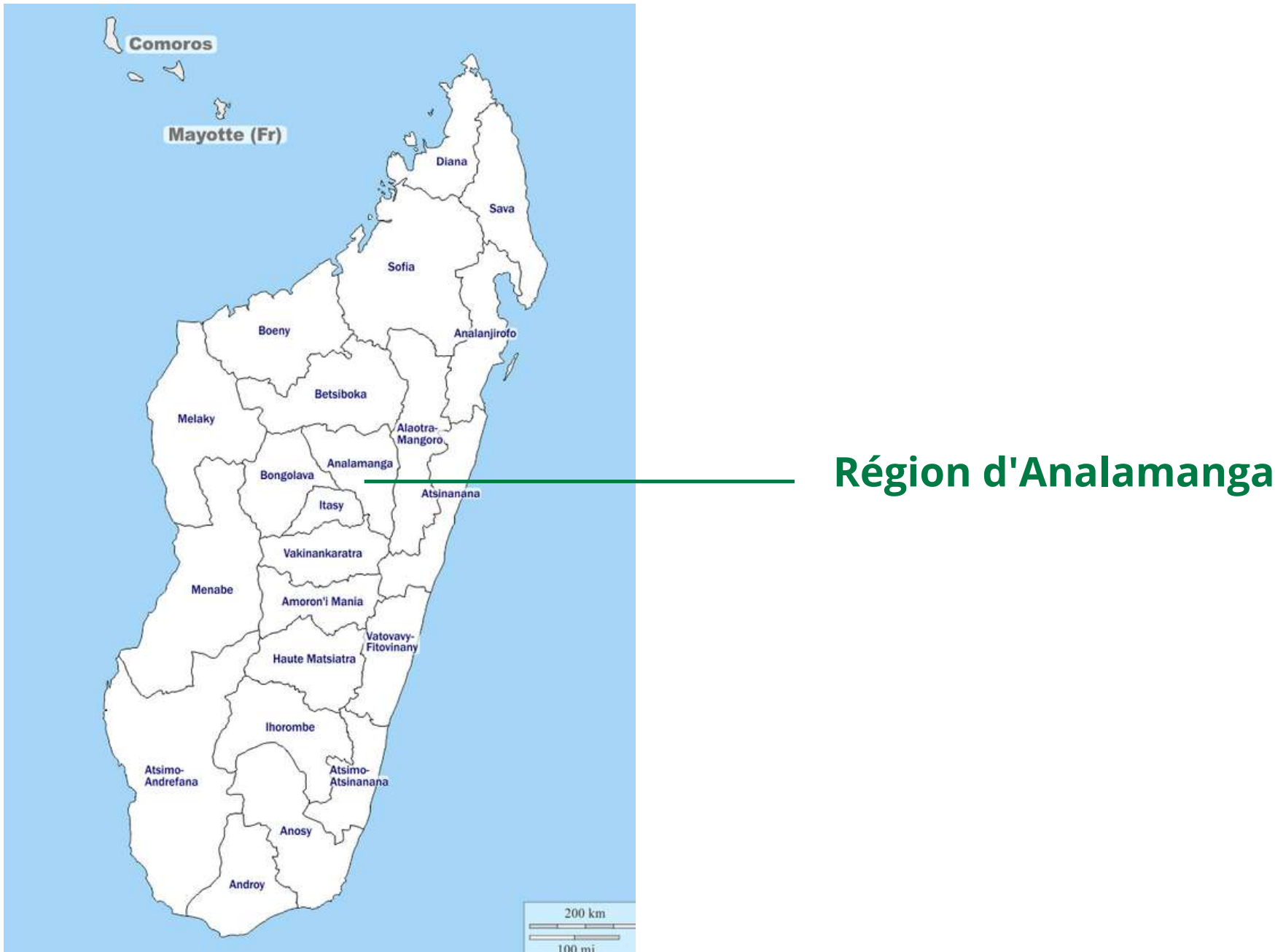
Enfin, lors du mois de l'enfance, en juin, les membres des Clubs Droits participeront à des activités qui permettront la sensibilisation de leurs pairs et de la population adulte.

L'ensemble de ces dispositifs et de ces partenaires assureront la pérennité du projet.



Enfants présentant leur affiche sur leur ville idéale

Annexe 1 : situation géographique du projet



Annexe 2 : Structure des Clubs Droits

STRUCTURATION	
1 Président	• Elu au sein des membres du bureau • Personne morale du club : prête serment devant le Directeur de l'école • Responsable auprès de la communauté scolaire et des autorités • Prête serment devant le Directeur, le point focal et les partenaires • Responsable de la formalisation du club et du respect de son règlement intérieur
1 secrétaire	• Responsable de la rédaction des mémos de fin de session • Supervise les rédactions de différents comités
Commission droits	2 membres titulaires (1 fille et 1 garçon) Missions : • Rédaction du règlement intérieur ; • Détection des difficultés rencontrées par les élèves pour la remontée d'information vers le point focal / le directeur ; • Installation de la « boîte à droits » et relevé régulier des suggestions ;
Commission communication	2 membres titulaires (1 fille et 1 garçon) Missions : • Information sur les activités du « club droits » auprès de la communauté scolaire et des autorités locales ; • Restitution des activités du « club droits » en classe.
Commission évènement	2 membres titulaires (1 fille et 1 garçon) Missions : • Proposition d'activités pour le mois de l'enfance ; • Gestion de la logistique des activités de sensibilisation durant le mois de l'enfance.

Annexe 3 : Déroulement d'une session type

Durée (minutes)	Activités
5	Accueil des participants
10	Jeux « brise-glace »
5	Rappel de la précédente session par le secrétaire du club
10	Présentation des activités des commissions au cours du mois passé
90	Module de formation aux droits
10	Test écrit de compréhension des droits présentés au cours de la session
45	Rédaction collective d'un mémo d'une page présentant les droits appris, la perception de leur réalisation (acquis/limites) dans l'école et en dehors, les améliorations éventuelles à apporter